



PROCES-VERBAL

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2016

Le Conseil Municipal de Vaunaveys-le-Haut, régulièrement convoqué le 8 avril 2016, s'est réuni à 20 heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Nombre de conseillers présents ou représentés : 27
Nombre de procurations : 05

Étaient présents : Mesdames Marie-Rose ALFARA, Lorine CARRIERE, Isabelle COURANT, Nathalie COUSTOULIN, Bernadette FEGE, Martine MERMIER, Jeanine MURY, Fabienne TROUCHET et Laurence VERNAY, et Messieurs Yves ARGOUD-PUY, Pascal BESESTY, Yann ECHINARD, Claude GABELLE, René GARCIA, Daniel GARCIN, Marc ODRU, Charles PAILLET, Henri PELLEGRINELLI, Roger PHELIX, Jean-Yves PORTA, Jean RAVET et Guillaume SIEURIN.

Pouvoirs : Madame Claire DELEPAU donne procuration à Monsieur Marc ODRU ;
Madame Anne GARNIER donne procuration à Monsieur Jean-Yves PORTA ;
Madame Stéphanie LICATA donne procuration à Monsieur Charles PAILLET ;
Madame Morgane VIVARAT donne procuration à Madame Laurence VERNAY ;
Monsieur Yannick DESGRANGE donne procuration à Monsieur Yann ECHINARD.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal désigne à l'unanimité Madame Lorine CARRIERE pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le Maire invite ensuite l'assemblée à approuver le compte-rendu de la séance du 31 mars 2016.

Celui-ci a été mis à la disposition du Conseil municipal pour lecture.

Le compte-rendu de la séance du 31 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

1- Approbation du Compte administratif 2015 - Budget COMMUNE

Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, rappelle au conseil le contexte difficile liées aux finances des collectivités locales du fait principalement de la baisse des dotations de l'Etat, de l'attribution de compensation devenue négative pour notre commune en raison des transferts de compétences à la métropole.

Les marges de manœuvre étant limitées pour la collectivité, il convient de rationaliser les dépenses, en validant leurs utilités et en consultant de manière systématique, mais également d'optimiser les recettes en limitant notamment les impayés (restes à recouvrer).

Madame Marie-Rose ALFARA, conseillère municipale, porte à la connaissance du conseil les résultats du Compte administratif 2015, qui se présentent comme suit :

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent	1 812 113.42
Résultat de l'exercice	- 875 222.79
Résultat définitif de clôture	936 890.63
RAR	- 233 126.21

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent	754 002.01
Résultat de l'exercice	188 731.70
Résultat définitif de clôture	942 733.71
Résultat S.I.G.U (<i>suivant la délibération</i> <i>2016/022/14-04 du 14 avril 2016</i>)	13 715.61
Résultat définitif reprise au C/002	956 449.32

Madame Marie-Rose ALFARA explique les reversements des excédents à la métropole s'agissant des budgets annexes eau et assainissement.

Monsieur le Maire rappelle que si le résultat de l'exercice en fonctionnement est positif, il ne devrait pas l'être puisqu'il ne prend pas en compte les reversements de ces excédents qui seront imputés sur le budget 2016.

Par ailleurs, des reversements, d'un montant supérieur à celui effectivement dû par la commune, ont été actés par la métropole (écart de 48.864 €). Cet écart constaté devra conduire à la prise en compte de travaux supplémentaires par la Métro que la municipalité souhaite orienter principalement sur la voirie.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'approuver** le Compte administratif 2015 ;
- **De décider** d'affecter les résultats de la section de fonctionnement comme suit :
 - ° Au report à nouveau : 956 449.32 €, cette somme sera reprise au C/002 Excédent ordinaire reporté du budget 2016.

Décision adoptée à l'unanimité (Monsieur le Maire ne participant pas au vote).

2- Approbation du Compte de Gestion du Comptable du Trésor : Budget Commune

Le Compte de Gestion de Madame le Comptable du Trésor est présenté au conseil.

Ces Comptes de gestion sont identiques aux Comptes administratifs des budgets de la commune.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'approuver** le Compte de Gestion de Madame le Comptable du Trésor, lequel est présenté en termes identiques aux Compte administratif du Budget Commune qui a fait l'objet du vote précédent.

Décision adoptée à l'unanimité.

3- Affectation du résultat suite à la dissolution du S.I.G.U (Syndicat Intercommunal de Gestion d'Uriage)

Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, rappelle le contexte ayant conduit à la dissolution de ce syndicat composé des communes de Saint-Martin d'Uriage et Vaulnaveys-le-Haut.

Aussi,

Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Martin d'Uriage en date du 22 mai 2015,
Vu la délibération concordante du Conseil municipal de Vaulnaveys-le-Haut en date du 4 juin 2015,

Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Martin d'Uriage en date du 8 juillet 2015,

Vu la délibération du Conseil municipal de Vaulnaveys-le-Haut en date du 10 septembre 2015,

Vu le tableau de répartition de l'actif présenté par le Trésorier public de Saint-Martin d'Hères,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 septembre 2015 prononçant la dissolution du SIGU,

Le Trésorier public a intégré dans le budget communal les écritures comptables générées par la dissolution du SIGU.

Le compte financier-trésorerie C/515 a été augmenté de la somme de 13 715.61€

Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, indique qu'il convient de décider de l'affectation du résultat pour l'excédent de fonctionnement (002) qui s'élève à 13 715.61 €, suivant le tableau de répartition de l'actif.

Ce résultat est à incorporé par voie de conséquence aux résultats du budget communal.

Ainsi,

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'affecter** le résultat de la manière suivante :
 - ° Excédent de fonctionnement (002) : + 13 715.61 €

Décision adoptée à l'unanimité.

4- Taux d'imposition 2016

Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, rappelle au conseil que les taux des trois taxes directes locales doivent être votés.

Comme cela a été indiqué lors du Débat d'orientation budgétaire, il précise qu'à Vaulnaveys-le-Haut, ces taux sont particulièrement bas au regard de la moyenne des taux constatée à l'échelle départementale et nationale, contrairement aux bases d'imposition qui sont élevées pour notre commune.

Monsieur Guillaume SIEURIN estime que si l'Etat baisse le montant de ses dotations, cela est dû aux dépenses excessives engagées par le passé par les communes.

Monsieur Pascal BESESTY évoque l'inflation qui doit inciter à une revalorisation modérée des taux communaux. Il cite, à titre d'exemple, les avancements d'échelons du personnel qui ont une conséquence sur le budget de fonctionnement communal.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité d'optimiser l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Monsieur Yann ECHINARD indique que le débat sur les taux doit conduire à se poser la question du rôle de l'impôt.

Monsieur Guillaume SIEURIN évoque la possibilité de réduire les investissements de la commune.

Monsieur le Maire estime que les communes doivent continuer à investir, si elles le peuvent, afin de soutenir les entreprises de travaux publics qui sont génératrices d'emplois.

Monsieur Marc ODRU regrette que la taxe sur les terrains devenus constructibles n'ait pas été appliquée dès que celle-ci a été instaurée à l'échelle nationale. Elle aurait en effet permis des rentrées fiscales non négligeables pour la collectivité. Pour Monsieur Marc ODRU, cette taxe a été mise en œuvre trop tardivement à Vaulnaveys-le-Haut.

Enfin, Monsieur Marc ODRU tient à souligner la prévision de dépenses d'investissement au budget qui ne lui semblent pas prioritaires comme l'acquisition de deux panneaux d'information lumineux.

Monsieur le Maire propose en effet une augmentation des taux de cet ordre qui produirait une recette supplémentaire d'environ 15.000 €

Monsieur Yves ARGOUD-PUY tient à faire remarquer qu'une revalorisation des taux communaux à hauteur de 1% représente un coût supplémentaire de 10 à 15 € par foyer fiscal et par an.

Monsieur Henri PELLEGRINELLI se prononce pour une revalorisation des taux communaux à hauteur de 1.5 %.

Monsieur le Maire rappelle en outre que les taux des taxes n'ont pas évolué depuis 2012 et sont aujourd'hui les suivants :

Taxe	<i>Taux V.L.H - Année 2015 (identiques depuis 2012)</i>
Taxe d'habitation	7.02
Taxe foncière (bâti)	18.25
Taxe foncière (non bâti)	60.59

Il est proposé pour 2016 d'approuver les taux suivants (variation de + 1.009 % pour la Taxe d'habitation et la taxe foncière sur le bâti) :

Taxe	Année 2016
Taxe d'habitation	7.09
Taxe foncière (bâti)	18.43
Taxe foncière (non bâti)	60.59

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'approuver** les taux d'imposition tels qu'énoncés ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité (moins un vote contre : Henri PELLEGRINELLI).

5- Adoption du Budget Primitif 2016 – Budget COMMUNE

Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, propose au Conseil municipal d'adopter le Budget Primitif 2016 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement :

- ° Dépenses : 3 480 386,32 €
- ° Recettes : 3 480 386,32 €

Section d'investissement :

- ° Dépenses : 2 120 226,56 €
- ° Recettes : 2 120 226,56 €

Monsieur le Maire rappelle que les études lancées par la commune et non suivies de travaux (création de nouveaux terrains de tennis, premier projet de restructuration du groupe scolaire, restructuration du Centre technique municipal) impliquent des durées d'amortissement plus courtes (5 ans) qui imputent fortement le budget de fonctionnement.

Madame Marie-Rose ALFARA tient à indiquer le travail en cours sur les amortissements afin de limiter leur impact sur le fonctionnement.

Une présentation du budget primitif est projetée sur écran aux membres du conseil, laquelle reprend notamment les principales dépenses d'investissement prévues en 2016. Des graphiques traitant notamment du taux d'endettement (en diminution) et de la baisse des dotations sont également présentés aux élus.

Monsieur le Maire rappelle que l'attribution de compensation (AC) de la métropole est passée de + 183.396 à - 121.071 € en 2015.

Monsieur Pascal BESESTY indique que certaines compétences transférées, comme la voirie, sont assorties de clauses de revoyure. Le montant de l'AC définie par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) pourra donc être revu à terme.

Monsieur Yves ARGOUD-PUY demande la raison de l'augmentation des immobilisations incorporelles.

Monsieur le Maire répond que celle-ci est principalement due au démarrage des travaux de restructuration du groupe scolaire.

Monsieur le Maire et Madame Marie-Rose ALFARA présentent les dépenses d'investissement prévues au budget primitif :

	Organisme	Montant
Accessibilité suite	Socotec	3 780.00
	Coseps	2 995.00
	LMI (Solde)	14 427.00
	Travaux	85 000.00
Ecole (Crèche, Centre loisir, maternelle)	CT	13 466.00
	SPS	8 076.00
	M/O	305 505.00
	Travaux	480 000.00
Services techniques	Toit et cheneaux, partie la plus abimée (fonctionnement)	15 000.00
	Terrassement zone nord	7 000.00
	Cuve à fuel	840.00
Grand Portail du Golf	Etude de sol	1 320.00
	Bureau de contrôle	1 440.00
	Joëlle Personnaz + BT (solde prestation)	6 000.00
	Travaux	65 000.00
Terrasse salle polyvalente		9 000.00
Panneaux lumineux		25 860.00
Site Internet		6 600.00
Ecran accueil		700.00
Réservoir du Roule		20 252.00
Etude attractivité du Centre Bourg		25 600.00
	SOUS TOTAL	1 097 861.00
Concours MO école		16 300.00
Acquisition terrain		2 290.00
	SOUS TOTAL	18 590.00
Eclairage public rénovation	Marché SEDI	31 000.00
	SOUS TOTAL	31 000.00
Reversement excédent eau		189 126.21
MO école		13 800.00
MO école		8 100.00
Solde équipement OPAC		22 100.00
	SOUS TOTAL	233 126.21
	TOTAL Investissements	1 380 577.21

S'agissant de la réfection du portail monumental du golf, Monsieur Guillaume SIEURIN estime cette dépense non prioritaire compte tenu de son montant.

Monsieur le Maire précise que cette dépense ne sera engagée que si la commune a l'assurance de bénéficier de la subvention attendue dans le cadre de l'enveloppe parlementaire de Monsieur le Député de la circonscription. Des recherches de subventions concernant la sauvegarde du patrimoine sont en cours, notamment auprès de fondations d'entreprises.

Monsieur Daniel GARCIN estime qu'au regard de la situation financière de la commune (réhabilitation du groupe scolaire), le projet de réfection du portail monumental du golf n'est pas prioritaire. Monsieur Charles PAILLET précise que la réalisation d'un mur de clôture, nécessaire à minima, représenterait un coût de l'ordre de 12.000 € (un chiffrage a été réalisé par Monsieur Daniel GARCIN à cette fin).

Monsieur Daniel GARCIN sollicite des précisions s'agissant des travaux prévus en matière d'éclairage public qui ne sauraient se résumer selon lui à une seule mise en conformité.

Monsieur Marc ODRU sollicite des informations s'agissant du projet de cession de la deuxième partie de la parcelle à la société GENERIM.

Monsieur Guillaume SIEURIN souhaite connaître le montant total des subventions attribuées aux associations.

Monsieur le Maire répond qu'il est de l'ordre de 25.000 € hors subvention allouée au CCAS.

Monsieur Yann ECHINARD rappelle l'aide importante de la commune en faveur des associations avec le prêt à titre gratuit de salles communales.

Décision adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire tient à féliciter toutes celles et ceux, élus et services, qui ont travaillé sur ce budget primitif depuis le début de l'année.

Monsieur Marc ODRU remercie également les élus et services concernés pour leur travail de présentation du budget primitif.

6- Révision des tarifs concernant les Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P), la garderie périscolaire et la restauration scolaire à compter du 25 avril 2016

Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, propose au Conseil municipal de réviser à la hausse les tarifs des NAP, de la garderie périscolaire et de la restauration scolaire.

Monsieur Guillaume SIEURIN demande la cause de cette augmentation.

Madame Bernadette FEGE répond qu'elle tient principalement à l'augmentation des charges de personnel.

Monsieur Guillaume SIEURIN tient à souligner la qualité des NAP mises en place par la collectivité.

La présente délibération annule et remplace les précédentes délibérations n°2012/097/17-12 du 17 décembre 2012, n°2013/105/16-12 du 16 décembre 2013 et n°2014/085/10-07 du 10 juillet 2014.

Considérant l'augmentation du coût du service, et notamment l'augmentation des besoins d'encadrement,

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'approuver :**

o **Pour les N.A.P :**

- Le tarif de 2.20 € par séance et par enfant pour les N.A.P se déroulant de 13h30 à 15h00 ;
- Le tarif de 4.40 € par séance et par enfant pour les N.A.P se déroulant de 13h30 à 16h30.

o **Pour la garderie périscolaire :**

▪ Matin : 2.30 €

▪ Soir :

◦ Départ avant 17h30 : 3.10 €;

◦ Départ après 17h30 : 3.70 €

▪ Étude Surveillée : 3.10 €

▪ Etude surveillée et garderie : 3.70 €

▪ Demi-heure de garderie du mercredi (créneau horaire 12h00-12h30) : 1 €;

▪ Heure de garderie du vendredi (créneau horaire : 15h30-16h30) : 3.10 € + 0.60 € par créneau suivant : 16h30-17h30 et 17h30-18h15.

Une pénalité de 15 € sera appliquée pour tout retard après deux avertissements.

L'exclusion sera prononcée après trois pénalités.

o **Pour la restauration scolaire :**

- Le tarif de 4.40 € pour un repas au restaurant scolaire, pour les élèves des écoles maternelle et primaire, pour le personnel enseignant et pour le personnel municipal.

Pour les enfants allergiques qui apportent leurs repas, la fréquentation du restaurant scolaire s'élève à 1.10 €

Ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 25 avril 2016.

Décision adoptée à l'unanimité.

7- Personnel communal – avancements de grade 2016

Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, informe le Conseil municipal qu'en date du 29 janvier 2016, la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion a émis un avis favorable à l'avancement des grades suivants :

- **Mme Sylvie CALVET** : Adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Ancienne situation : Adjoint technique principal 2^{ème} classe au 11^{ème} échelon de l'échelle V, IB 454, IM 398 (Rémunération brute : 1.842,85 €).

Situation future : Adjoint technique principal 1^{ère} classe au 6^{ème} échelon de l'échelle VI, IB 457, IM 400 (Rémunération brute : 1.852,11 €).

- **M. Olivier FINET** : Adjoint technique 1^{ère} classe.

Ancienne situation : Adjoint technique 2^{ème} classe au 8^{ème} échelon de l'échelle III, IB 356, IM 332 (Rémunération brute : 1.537,25 €).

Situation future : Adjoint technique 1^{ère} classe au 8^{ème} échelon de l'échelle IV, IB 374, IM 345 (Rémunération brute : 1.597,45 €).

- **Mme Touatia FORLOUL** : Adjoint technique 1^{ère} classe.

Ancienne situation : Adjoint technique 2^{ème} classe au 8^{ème} échelon de l'échelle III, IB 356, IM 332 (Rémunération brute : 1.181,10 €).

Situation future : Adjoint technique 1^{ère} classe au 8^{ème} échelon de l'échelle IV, IB374, IM 345 (Rémunération brute : 1.232,32 €).

- **Mme Nathalie SALLIQUET** : ATSEM Principal 2^{ème} classe.

Ancienne situation : ATSEM 1^{ère} classe au 7^{ème} échelon de l'échelle IV, IB 356, IM 332 (Rémunération brute : 1.537,25 €).

Situation future : ATSEM Principal 2^{ème} classe au 7^{ème} échelon de l'échelle V, IB 375, IM 346 (Rémunération brute : 1.602,08 €).

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'approuver** ces créations de poste.

Décision adoptée à l'unanimité.

8- Questions diverses

- **Annulation d'une facture d'eau (Maître ABRIAL - succession LOPRIENO)**

Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, informe le conseil qu'à la demande des services de la Trésorerie de Vizille, il convient de procéder à l'annulation d'une facture d'eau (mandat au 673), s'agissant d'une erreur de débiteur.

Le montant de la facture s'élève à 152.08 €

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'annuler** la facture d'eau susvisée.

Décision adoptée à l'unanimité.

- **Forêt communale de Vaulnaveys-le-Haut : accord pour le martelage de coupes de bois, précision sur leur destination et définition de leur mode de commercialisation**

Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, donne lecture au Conseil municipal de la lettre de Monsieur Matthieu BESSON de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asseoir en 2016 dans les forêts soumises au Régime forestier.

Il laisse la parole à Monsieur Henri PELLEGRINELLI pour davantage de précision concernant ce projet de délibération.

Il est demandé au Conseil municipal :

- De demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2016 au martelage des coupes désignées ci-après ;
- De préciser la destination des coupes de bois réglées et non réglées ainsi que leur mode de commercialisation comme suit :

COUPES A MARTELER :

Position par rapport à l'Aménagement	Parcelles	Destination		Mode de commercialisation pour les coupes vendues				
		Délivrance (volume estimé)	Vente (volume estimé)	Bois sur pied	Bois sur pied UP	Bois façonnés prévente	Bois façonnés	Bois façonnés contrat
Coupes réglées	11		200 m3	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	12		400 m3	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Estimation des recettes (prix du marché 2015) : 15.100 €

Il est demandé au Conseil municipal :

- **De donner pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Décision adoptée à l'unanimité.

- **Attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche associative « Les Canaillous » située à Brié-et-Angonnes**

Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, informe le conseil de l'établissement d'un budget prévisionnel pour 2016 par la crèche associative « Les Canaillous » située à Brié-et-Angonnes.

Cette structure associative propose une clé de répartition des subventions par commune (Brié-et-Angonnes, Herbeys et Vaulnaveys-le-Haut) en fonction des enfants accueillis.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'approuver** le versement d'une subvention d'un montant de 9 994,50 € (correspondant à deux équivalents temps plein) en faveur de la crèche associative « Les Canaillous » pour permettre son fonctionnement sur l'année 2016.

L'attribution de cette subvention s'effectuera comme suit : 4 997,25 € pour permettre le fonctionnement de la structure jusqu'au 31 juillet 2016. Le paiement du solde (4 997,25 €) interviendra par la suite si deux places temps plein sont occupées par des familles de Vaulnaveys-le-Haut.

Décision adoptée à l'unanimité.

- **Restructuration et l'extension de l'école maternelle avec création de locaux périscolaires et construction d'un multi accueil petite enfance : validation de la phase A.P.D**

Vu la délibération n° 2015/066/23-11 du 23 novembre 2015 portant attribution du concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de l'école maternelle avec création de locaux périscolaires et construction d'un multi accueil petite enfance,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre correspondant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant aux conditions financières suivantes,

Considérant que les études de conception d'Avant-Projet Sommaire (A.P.S) et Avant-Projet Définitif (A.P.D) ont été menées en étroite collaboration avec la maîtrise d'œuvre et ont permis de répondre aux besoins décrits dans le programme initial du projet,

Monsieur Jean-Yves PORTA, Maire, indique que l'estimation APD est arrêtée à : 2 514 000 € HT.

Les éléments suivants seront prévus en options aux marchés des entreprises avec les estimations suivantes en €HT :

- Eaux pluviales riverains : 6 000 €;
- Enrobé des cours de récréation : 23 000 €;
- Réfection de la toiture tuile existante avec deux variantes : bac acier : 59 000 €/ et tuiles : 71 000 €;
- Dépose minute sur la RD : 10 000 €

Le forfait final de rémunération du maître d'œuvre sera déterminé ultérieurement par délibération du Conseil municipal.

Monsieur Marc ODRU sollicite des précisions sur l'augmentation de l'enveloppe « travaux » au regard de l'estimation initiale réalisée par le programmiste (2 300 000 €HT).

Monsieur le Maire souligne le caractère prévisionnel de cette enveloppe initiale. Il indique, par ailleurs, qu'une solution est en cours d'étude, en lien avec le maître d'œuvre de l'opération, pour envisager un déplacement de l'école maternelle sur le site de l'ancienne friche Vigne, dans des locaux modulaires, le temps des travaux (location de locaux modulaires pour une durée d'une année). Cette solution, également étudiée en accord avec la directrice de l'école maternelle et le responsable des services périscolaires, ne se traduirait pas par un surcoût pour la collectivité.

Monsieur Daniel GARCIN évoque le projet de création d'un cheminement piétonnier sur le site de la friche Vigne reliant le site du groupe scolaire, avenue d'Uriage, au chemin des Marais. Monsieur le Maire estime ce projet difficile à mettre en œuvre en cas d'implantation temporaire de l'école maternelle sur ce même site.

Monsieur le Maire ajoute que ce cheminement piétonnier serait utile puisqu'il permettrait à une partie des parents d'emmener leurs enfants par le chemin du Marais. Il sera étudié en même temps que l'implantation des bâtiments modulaires.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'approuver** la phase A.P.D telle que décrite ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité.

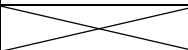
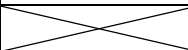
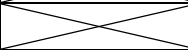
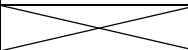
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal :
 - o Du dispositif mis en place par la métropole, à destination des citoyens souhaitant contribuer à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (lien Internet : <http://plui-lametro.carticpe.fr>) ;
 - o De l'organisation du derby VTT Chamrousse-Uriage qui aura lieu ce dimanche 17 avril 2016 dans la matinée ;
 - o De la collecte de sang organisée par l'Amicale des donneurs de sang, ce lundi 18 avril ;
 - o Du spectacle de Cathy CHABOT, le vendredi 30 avril prochain à 20h30, à la salle polyvalente ;
 - o De la Foire de mai qui se déroulera le 15 mai prochain à Uriage.
- Monsieur Claude GABELLE évoque les difficultés de circulation susceptibles d'être causées, de mi-mai à mi-juillet, en raison des travaux sur le réseau d'eau potable secteur des Alberges (du carrefour giratoire des Alberges au carrefour giratoire de la Tuilerie).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h10.

Conseil municipal du 14 avril 2016

Délibérations

2016/020/14-04	Approbation du Compte administratif 2015 - Budget COMMUNE
2016/021/14-04	Approbation du Compte de Gestion du Comptable du Trésor : Budget Commune
2016/022/14-04	Affectation du résultat suite à la dissolution du S.I.G.U (Syndicat Intercommunal de Gestion d'Uriage)
2016/023/14-04	Taux d'imposition 2016
2016/024/14-04	Adoption du Budget Primitif 2016 – Budget COMMUNE
2016/025/14-04	Révision des tarifs concernant les Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P), la garderie périscolaire et la restauration scolaire à compter du 25 avril 2016
2016/026/14-04	Personnel communal – avancements de grade 2016
2016/027/14-04	Annulation d'une facture d'eau (Maître ABRIAL - succession LOPRIENO)
2016/028/14-04	Forêt communale de Vaulnaveys-le-Haut : accord pour le martelage de coupes de bois, précision sur leur destination et définition de leur mode de commercialisation
2016/029/14-04	Attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche associative « Les Canaillous » située à Brié-et-Angonnes
2016/030/14-04	Restructuration et l'extension de l'école maternelle avec création de locaux périscolaires et construction d'un multi accueil petite enfance : validation de la phase A.P.D

Nom	Prénom	Fonction	présence	signature
PORTA	Jean-Yves	Maire	présent	
PAILLET	Charles	1 ^{er} Adjoint	présent	
RAVET	Jean	2 ^{ème} Adjoint	présent	
GARNIER	Anne	3 ^{ème} Adjointe	absente	
COURANT	Isabelle	4 ^{ème} Adjointe	présente	
GABELLE	Claude	5 ^{ème} Adjoint	présent	
FEGE	Bernadette	6 ^{ème} Adjointe	présente	
BESESTY	Pascal	7 ^{ème} Adjoint	présent	
ALFARA	Marie-Rose	conseillère municipale	présente	
ARGOUD-PUY	Yves	conseiller municipal	présent	
CARRIERE	Lorine	conseillère municipale	présente	
COUSTOULIN	Nathalie	conseillère municipale	présente	
DELEPAU	Claire	conseillère municipale	absente	
DESGRANGE	Yannick	conseiller municipal	absent	
ECHINARD	Yann	conseiller municipal	présent	
GARCIA	René	conseiller municipal	présent	
GARCIN	Daniel	conseiller municipal	présent	
LICATA	Stéphanie	conseillère municipale	absente	
MERMIER	Martine	conseillère municipale	présente	
MURY	Jeanine	conseillère municipale	présente	
ODRU	Marc	conseiller municipal	présent	
PELLEGRINELLI	Henri	conseiller municipal	présent	
PHÉLIX	Roger	conseiller municipal	présent	
SIEURIN	Guillaume	Conseiller municipal	présent	
TROUCHET	Fabienne	conseillère municipale	présente	
VERNAY	Laurence	conseillère municipale	présente	
VIVARAT	Morgane	conseillère municipale	absente	